

MOUDAWANA, ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

JOURNÉE D'ÉTUDES



Organisé par : L'association
" Le Féminin Pluriel "

8 FÉVRIER 2024

RABAT

SOMMAIRE



2

Le Féminin Pluriel : Moudawana, entre hier et aujourd'hui
Présentation de la journée d'études

3

Mot d'ouverture
Par Mme Kawtar Dinia

4

Le mariage d'enfants dans le Maroc du XXI^e siècle
Par Dr. Chakib Guessous

5

État des lieux de la journée d'étude Moudawana, entre hier et aujourd'hui
Par Mme Soumaya Mounsif Hajji

6

L'application de la loi au Maroc à l'aune de l'intérêt supérieur de l'enfant
Par Mme Houda Zekri

7

Le divorce entre la charia, la loi et la réalité
Par Dr. Youssef Al-Kalam

Le Féminin Pluriel : Moudawana, entre hier et aujourd'hui

Le Féminin Pluriel a organisé, le 8 Février, au siège de son association, une journée d'étude le jeudi 8 février 2024, avec toujours la même devise : reconnaître, écouter, réfléchir et partager.

Créée en 1958 sous le règne de feu S.M. le Roi Mohammed V, amendée en 1993 par feu S.M. le Roi Hassan II, la Moudawana - Code du statut personnel marocain- après plus de 11 années, a connu en 2004, avec S. M. le Roi Mohammed VI, un amendement réformateur important.

Cette date reste marquée dans les esprits car elle a constitué une avancée majeure pour la reconnaissance des droits des femmes au Maroc.

Durant deux décennies, la société marocaine a évolué dans différents domaines. Les avancées de 2004, le temps passant, ont montré des manquements ; des écarts persistent entre les textes et leur mise en pratique.

Dans son discours, adressé à la Nation le 30 juillet 2022, à l'occasion de la Fête du Trône, S. M. le Roi Mohammed VI a appelé au renforcement des libertés au Maroc et notamment à une nouvelle réforme de la Moudawana.

Celle-ci après, 18 ans de mise en œuvre de sa dernière réforme, a permis une plus grande adéquation avec le Maroc moderne que Sa Majesté a instauré depuis son intronisation. Cet élan réformateur a été mené, conformément à la volonté royale : « en parfaite concordance avec les desseins ultimes de la Loi islamique (Charia) et les spécificités de la société marocaine (...). »

Sa priorité a été d'assurer davantage de justice pour les citoyens marocains, de veiller au respect de la dignité humaine et de garantir l'équité entre l'homme et la femme au sein de la famille.

Sachant qu'une famille équilibrée et des esprits émancipés ont contribué à construire une nation moderne et prospère. La mobilisation des associations pour sensibiliser la société à tous les niveaux, partant des strates sociales les plus défavorisées jusqu'aux instances juridiques, a été indispensable pour la réussite de ce projet.

Le Féminin Pluriel s'est toujours soucié de la condition de la femme, depuis sa création, il a contribué à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et a été un espace de dialogue pour tous ceux qui ont œuvré pour les mêmes causes.

Mot d'ouverture



Mme Kawtar Dinia

Journée d'étude « Moudawana, entre hier et aujourd'hui »

La vidéo discute de la réforme de la Moudawana, inspirée par le discours du Roi Mohamed VI en 2022, soulignant l'importance de l'équité entre hommes et femmes au sein de la famille marocaine, et appelle à une réflexion collective pour adapter le code à l'évolution de la société.

La journée d'étude sur la réforme de la Moudawana vise à ouvrir le débat et encourager la concertation et le dialogue.

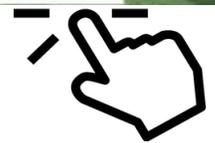
Ainsi, Mme Dinia a procédé à une introduction des invités à la journée d'étude sur la Moudawana.





LE MARIAGE D'ENFANTS DANS LE MAROC DU XXI^E SIÈCLE

Dr. Chakib Guessous : « Le mariage d'enfants dans le Maroc du XXI^e siècle »



L'intervention de Dr. Chakib Guessous était sous le nom :
"Le Mariage d'enfants dans le Maroc du XXI^e siècle", est une analyse approfondie de la pratique du mariage des mineurs au Maroc.

Il explore l'histoire du mariage précoce, ses causes et ses conséquences, ainsi que les défis et les solutions pour l'éradiquer.

Dr. Guessous utilise une approche socio-anthropologique pour étudier le mariage des mineurs. Il s'appuie sur des données statistiques, des entretiens avec des personnes concernées et des analyses de textes historiques et juridiques.

Il souligne donc la nécessité d'une approche globale pour lutter contre ce phénomène, impliquant l'éducation, la sensibilisation et la modification des lois et des normes sociales.



ÉTAT DES LIEUX : JOURNÉE D'ÉTUDE

« MOUDAWANA, ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI »

« Moudawana, entre hier et aujourd'hui »

Mme Soumaya Mounsif Hajji

Soumaya Mounsif Hajji est une traductrice assermentée et une militante féministe engagée.

Elle est connue pour son franc-parler et sa défense des droits des femmes au Maroc.

Lors de son intervention, Soumaya Mounsif Hajji a présenté un état des lieux de la Moudawana, le code de la famille marocain. Elle a notamment abordé les avancées et les limites de la réforme de 2004.

Soumaya Mounsif Hajji souligne l'importance de l'autonomisation des femmes pour une véritable égalité. Elle appelle à une réforme globale de la société marocaine, qui prenne en compte les besoins et les aspirations des femmes.



Mme Houda Zekri : L'application de la loi au Maroc à l'aune de l'intérêt supérieur de l'enfant

Mme Houda Zekri, experte en droit de la famille

La présentation de Mme Zekri portait sur l'application de la loi au Maroc à l'aune de l'intérêt supérieur de l'enfant, en prenant l'exemple de la tutelle.

Elle a notamment abordé les défis et les opportunités liés à la mise en œuvre de la loi 103-13 relative à la protection de l'enfant, adoptée en 2015.

En conclusion, Mme Zekri a souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour une meilleure intégration de l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'application du droit de la famille au Maroc.

Dr. Youssef Al-Kalam : Le divorce entre la charia, la loi et la réalité

Dr. Al-Kalam explore les différents types de divorce, y compris le divorce réversible (talaq raj'i), le khula (divorce initié par la femme) et le divorce par consentement mutuel. Ainsi, il examine également les propositions de réforme du divorce dans le monde musulman.

Il analyse les aspects juridiques du divorce en se basant sur la charia (loi islamique) et les lois civiles des différents pays musulmans. Il met en évidence les divergences entre les deux systèmes et propose des solutions pour harmoniser les lois sur le divorce.

Les principales propositions de Dr. Youssef Al-Kalam pour réformer le divorce dans le monde musulman :

Concernant le divorce réversible (talaq raj'i) : Il propose des réformes pour encadrer et réglementer davantage ce type de divorce, afin de mieux protéger les droits des femmes.

Concernant le divorce par consentement mutuel (khula) :

Il suggère des améliorations dans la procédure du khula, toujours dans le but de garantir une plus grande équité pour la femme.

Concernant le divorce par consentement mutuel :

Dr. Al-Kalam fait des propositions pour faciliter et promouvoir ce mode de divorce, considéré comme plus favorable aux deux époux.



En résumé, les principales recommandations visent à rééquilibrer les droits et à mieux protéger la situation des femmes dans les différents types de divorce, tout en cherchant à promouvoir le divorce à l'amiable.

L'objectif est d'harmoniser davantage les lois sur le divorce avec les principes d'équité de la charia.



LA WEB RADIO

#MDM

DES MAROCAINS
DU MONDE

+750.000

AUDITEURS PAR MOIS

ÉMISSIONS, PODCASTS & MUSIQUE



Télécharger notre application
mobile sur Android !



SCAN ME!